

Questions orales

M. Whelan: Canagrex n'a pas été conçu par le Parti libéral. Canagrex a été conçu par les agriculteurs du pays et a toujours leur appui. Le député sait que tous ne sont pas d'accord, qu'il n'y a pas 100 p. 100 d'unanimité mais qu'en très grande majorité ils veulent avoir Canagrex et ils demandent toujours que nous le réalisions. Encore hier soir, me dit-on, le président de la Fédération ontarienne de l'agriculture disait: «Où en sommes-nous? Dépêchons-nous d'adopter Canagrex.»

Le député parle de la longueur du débat. Il sait que la question a été examinée au comité. Il sait que la Chambre et les comités constituent des tribunes démocratiques, madame le Président. Voilà le principe que nous suivons. Il sait également que si nous étions à la «mère» des Parlements, on se serait entendu pour qu'il y ait tant de jours de débat, pour s'occuper des amendements, etc.

Les députés d'en face ne cessent de crier «clôture». Nous demandons une attribution de temps de parole, madame le Président. Depuis l'âge de 21 ans j'ai été élu à des fonctions publiques de toutes sortes, et je sais que c'est généralement de cette façon que les travaux s'accomplissent, il y a un certain accord qui intervient.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Madame le Président, j'aimerais dire au ministre et au leader du gouvernement à la Chambre qu'il est un peu difficile, sinon impossible, de collaborer quand les projets de loi sont mauvais.

Des voix: Bravo!

L'OPPOSITION À LA CRÉATION DE CANAGREX

M. Bert Hargrave (Médecine Hat): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre sait peut-être que 23 groupes d'agriculteurs viennent de réaffirmer leur entière opposition à la création de Canagrex. La plupart de ces groupes n'ont pu venir témoigner devant le comité. La Saskatchewan Stock Growers avait demandé la permission de venir témoigner, mais on la lui a refusée. Le ministre voudrait-il nous dire si cette motion de clôture est la seule réponse qu'il trouve à donner à ce groupe considérable d'agriculteurs canadiens? Cette attitude n'est sûrement pas conforme à la tradition démocratique canadienne.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): De toute façon, madame le Président, c'est conforme à la tradition parlementaire. Nous agissons dans le cadre des règles et des règlements d'un Parlement démocratique. D'ailleurs, nos règles à nous sont bien désuètes par rapport à celles de la plupart des autres Parlements démocratiques du monde où la chose aurait été automatique. Par exemple, M. Davis, premier ministre de l'Ontario, a dû faire la même chose l'autre jour. Je n'ai pas entendu nos vis-à-vis affirmer qu'il avait agi d'une façon anti-démocratique. Il a eu recours à la clôture, la guillotine est tombée.

Nous réclamons une période d'attribution du temps des débats. Le député a parlé des séances du comité. Comme il a assisté à la plupart de ces séances, il sait ce qui s'est passé. Tout s'est déroulé de façon démocratique. Les membres du comité se sont prononcés sur les amendements proposés. Voilà

qu'ils nous disent maintenant qu'ils refusent le processus démocratique. Car en fait, c'est ce qu'ils disent.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE POURQUOI LE CANADA S'EST OPPOSÉ À L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉTAT ARABE

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution, et ce à une majorité écrasante prévoyant l'établissement d'un État arabe en Palestine, résolution à laquelle le Canada s'est opposé avec les États-Unis, Costa Rica et Israël.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le Canada a cru préférable de voter contre une telle résolution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député m'avait prévenu de sa question, j'aurais pu vérifier d'abord le texte de la résolution contre laquelle nous avons voté ou sur laquelle nous sommes abstenus, ou j'aurais pu en saisir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui actuellement rencontre les membres de la Commission Brandt. Alors je ne peux pas donner une réponse précise, pour la simple raison que je n'ai pas lu la résolution en cause, mais à sa face même, il me semble que la citation du député présente des difficultés en ce qui a trait à un État arabe en Palestine. Est-ce que ce n'est pas une pétition de principe, qu'est-ce que c'est que la Palestine? Est-ce qu'il s'agit uniquement de la rive gauche de la Transjordanie, est-ce qu'il s'agit de Gaza? Je ne sais pas ce que la résolution contenait, donc je n'ai pas la possibilité de répondre à la question.

* * *

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

L'INCIDENT SURVENU À WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES GARES DE TRIAGE DU CP

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet d'un incident—une explosion et un incendie—à la gare de triage du CP de Winnipeg hier soir. Depuis les incidents de Mississauga et de McGregor et un déversement de méthanol dans cette même gare il y a deux ans et comme le conseil de ville de Winnipeg a demandé que la gare de triage du CP soit réaménagée dans un quartier inhabité—non seulement à Winnipeg mais dans beaucoup d'autres villes également—puis-je demander au ministre combien de fois un accident de ce genre devra se produire—attend-il qu'il y ait des gens de tués? Combien de fois des incidents de ce genre devront-ils se produire avant que le gouvernement n'entreprenne des études sur la possibilité de réaménager les gares de triage dans des régions inhabitées?